



St Cyr en Talmondais

journal municipal juillet 2016

Edito

Chers Saint-Cyriennes et Chers Saint-Cyriens.

La saison estivale est entamée et les animations se préparent grâce aux bénévoles de la commune. Nous espérons que la saison apportera des touristes à Saint Cyr en talmondais.

Le camping est ouvert depuis le 25 juin, les premiers campeurs sont arrivés et Adrien a commencé à assurer le bon fonctionnement du camping.

Depuis l'année dernière les travaux d'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) avancent en collaboration avec le cabinet Pernet et la DDTM, et une réunion publique est prévue le lundi 26 septembre à 18h30 à la salle polyvalente.

Un appel d'offre a été lancé pour la réhabilitation de la salle polyvalente et la mairie. Nous avons reçu 12 dossiers, après étude de chacun d'eux le conseil municipal a délibéré pour retenir le cabinet Ouest Architecture des Sables d'Olonne.

Fin août l'entreprise Eiffage débutera les travaux d'aménagement du grand parking, que nous désignerons désormais le « champ de foire ».

La préparation de la fusion avec la Communauté de communes du Talmondais avance bien avec beaucoup de travail fourni par les différentes commissions, lesquelles sont assistées par le cabinet KPMG, la fusion devra être effective au 1er janvier 2017. Le 14 juillet se tiendra la traditionnelle cérémonie devant le monument aux morts à 10h30, elle sera suivie par un verre de l'amitié.

Je terminerai en vous souhaitant à toutes et à tous un excellent été avec de beaux moments de partage ensoleillés avec vos familles et amis.

Le Maire, Nicolas PASSCHIER



Mairie de Saint Cyr en talmondais : Accueil ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h
Contact par mail : mairiestcyrentalmondais@wanadoo.fr - Site internet : www.saint-cyr-en-talmondais.fr

Extraits des décisions du Conseil municipal de Novembre à Juin 2016 (les délibérations sont consultables en mairie)

NOVEMBRE

Révision du POS en PLU, choix du Bureau d'études

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une révision du POS en Plan Local d'Urbanisme a été prescrite lors de la séance du 12 janvier 2015. A cet effet une consultation des bureaux d'études a été lancée. Cinq bureaux ont répondu. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de retenir le bureau d'études Cabinet PERNET à La Rochelle pour la révision du POS en PLU.

Convention SYDEV Eclairage de la rue des Noyers et de la rue des Envies

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est bien d'accord pour signer la convention n° 2015.ECL.1049 avec le SyDEV concernant les travaux d'éclairage rue des Noyers et rue des Envies pour un coût de 6479 euros.

DECEMBRE

Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels de Comptabilité, Etat civil

Le 31 décembre 2015, le contrat d'acquisition de logiciels informatiques arrivera à échéance. La mairie de St Cyr utilise les logiciels comptabilité et d'état civil Segilog de la société Segilog. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le devis de l'entreprise Berger Levrault distributeur du logiciel Segilog pour un montant maximum de 2 100 euros HT soit 2 520 euros TTC pour le forfait annuel en 2016, 2017 et 2018.

Projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) vise à renforcer les intercommunalités, à les réorganiser selon un seuil de population correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et à permettre d'organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent. Ainsi, les EPCI à fiscalité propre doivent compter, sauf exception, une population d'au moins 15.000 habitants. M. Le Maire présente au conseil municipal un projet de nouveau SDCI et l'informe que le projet de schéma, accompagné de l'ensemble des observations reçues, sera ensuite présenté en CDCI dès le début de l'année 2016 pour être adopté au plus tard le 30 mars suivant. Mr le Maire explique que la Communauté de communes du Pays Moutierrois (CCPM) n'atteignant pas le seuil de 15 000 habitants, un rapprochement avec la Communauté de Communes du Talmondaise (CCT) est envisagé, comme le prévoit la loi, à la date du 1er janvier 2017. Il rappelle que le courrier envoyé à la CCT en date du 15 octobre 2015, sollicitant ce rapprochement sur le périmètre actuel des 2 Communautés de communes. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal : Emet un avis favorable au projet de nouveau SDCI, Prend acte de l'intégration dans ce schéma de la fusion entre les CCPM et CCT sur le périmètre actuel des 2 Communautés de Communes.

Schéma de mutualisation

La Loi MAPTAM du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales impose au Président des Communautés de Communes d'établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres. Un ensemble d'actions a été proposé afin de répondre aux enjeux décrits ci-avant. Quatre thématiques ont été retenues pour 2015/2016 constituées d'un groupe de travail : Informatique/téléphonie, Achat public, Ressources humaines, Police. Monsieur le Maire informe que la loi NOTRE du 7 août 2015 impose à la Communauté, compte tenu de son seuil de population à 12 255 habitants, de fusionner avec une, voire plusieurs, Communautés de Communes voisines au 1er janvier 2017. Les élus ont donc décidé qu'en 2015/2016, les groupes de travail travailleraient essentiellement à la réalisation du diagnostic pour chacune des 4 thématiques retenues. Le schéma de mutualisation a été validé par le Conseil Communautaire lors de la séance du 21 octobre 2015. Il doit à présent être soumis pour approbation par les Conseillers Municipaux des onze communes. Les conseillers municipaux approuvent le schéma de mutualisation 2016-2020

Opération de sécurisation – ZONE 30 - Rue de la Tillauderie

Considérant l'accroissement du trafic, le manque de respect du règlement du Code de la Route par de nombreux automobilistes et la présence de points sensibles, Monsieur le Maire propose de sécuriser un tronçon de la voirie communale par la création d'une zone à vitesse limitée à 30 km/h. Il soumet au conseil municipal la création d'une zone 30 km/h dans la Rue de la Tillauderie de l'église jusqu'à l'intersection avec la rue du Portail rouge. Le conseil municipal décide la création d'une zone à vitesse limitée à 30 Km/h dans la Rue de la Tillauderie de l'église jusqu'à l'intersection avec la rue du Portail rouge.

Choix du cabinet d'assurances

Mr le Maire explique que la commune a souhaité renégocier ses contrats d'assurances. 4 lots ont été constitués Lot n°1 - Dommages aux biens, Lot n°2 - Responsabilité civile, Lot n°3 - Protection juridique, Lot n°4 - Véhicules à moteur. L'analyse des offres reçues a été effectuée par le Cabinet Delta Consultants d'Angers en application de la mission qui lui a été confiée à cet effet. Il en ressort que le coût global de la prestation en retenant les meilleures offres en terme de qualité/prix s'élève à 2439,63 € contre 2287,00€ pour le précédent contrat. Pour information toutes les garanties avaient été attribuées en 2006 au Cabinet Mutuelle de Poitiers. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'assurance Groupama comprenant le lot 1 Dommage aux biens pour un montant annuel de 1 151,00 Euros TTC, décide de retenir l'offre de l'assurance SMACL pour les lots Responsabilité Civile et Protection juridique pour un montant annuel de 682,86 Euros TTC, décide de retenir l'offre de l'assurance Breteuil pour le lot Véhicules à moteur pour un montant annuel de 605,77 Euros TTC

Prêt à usage sur un bien foncier

La commune de Saint Cyr en talmondaise prête depuis plusieurs années des terrains communaux à un agent afin de les entretenir. Toutefois il convient de rédiger un acte, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer. Le conseil autorise Mr le Maire à signer une formule de prêt à usage pour les parcelles cadastrées : A324, A325, A326, A327, A328, A329 situées à l'Ardiller Rue de la Saunerie. Ce prêt est réalisé à titre gratuit pour un an renouvelable par tacite reconduction.

Extraits des décisions du Conseil municipal de Novembre à Juin 2016
(les délibérations sont consultables en mairie)

JANVIER

Demande de subventions pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique de la Salle polyvalente, Monsieur le Maire propose d'approuver le plan de financement comme suit :

Montant total des travaux	409 519 € HT
Voirie	20 000 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	42 754 €
Coordonnateur sécurité	1 500 €
Bureau de contrôle technique	4 000 €
Assurance dommage ouvrage	10 468 €
Frais d'appel d'offre, annonce et taxes	6 319 €
Coût total du projet HT	494 560 €
Tva	98 912 €
Coût total du projet TTC	593 472 €

Financement du projet :

Département	40 500 €
Subvention DETR Salle polyvalente / travaux HT	197 824 €
Fonds de concours CCPM	45 000 €
SyDEV	40 000 €
Réserves Parlementaires	30 000 €
Subventions (71%)	353 324 €
Participation de la commune	240 148 €
Total	593 472 €

Monsieur le Maire propose d'adopter l'opération et de déposer un dossier de demande de subvention de DETR auprès de la Préfecture. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'approuver le plan de financement susvisé, d'adopter l'opération et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR auprès de la Préfecture, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention Réserve Parlementaire.

Déclassement d'une partie du chemin rural des Sables d'Olonne dans le domaine privé de la commune

Vu le projet de déclassement d'une partie de la voie communale dite du Grand chemin des Sables d'Olonne, en vue de son classement dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation. Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2014 approuvant le projet de déclassement de la voie communale et décidant le lancement d'une enquête publique. Vu l'arrêté du Maire en date du 25 novembre 2014 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement de la voie communale,

Considérant que l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 décembre au 7 janvier inclus n'a donné lieu à aucune observation de nature à remettre en cause le déclassement. Vu les conclusions du commissaire-enquêteur et son avis favorable. Le conseil municipal décide le déclassement d'une partie du grand chemin rural des Sables d'Olonne, le classement de la parcelle dans le domaine privé de la commune, l'aliénation de cette partie de chemin.

Tarifs de location de la salle polyvalente

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote comme suit les tarifs de la location de la salle polyvalente pour l'année 2016, Personne extérieure à la commune : 100 €, Personne résidant à Saint Cyr 70 €, Réunion ou vin d'honneur 20 €, Chauffage 8 €.

FEVRIER

Vote du compte administratif 2015

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report		41 421.91€	27 839.59€		27 839.59€	41 421.91€
Exercice	248 616.13€	313 725.00€	116 222.85€	115 789.52€	364 838.98€	429 517.52€
Total	248 616.13€	355 146.91€	144 062.44€	115 789.52€	392 678.57€	470 936.43€
		106 530.78€	28 272.92€			

Extraits des décisions du Conseil municipal de Novembre à Juin 2016 (les délibérations sont consultables en mairie)

Vote du compte de gestion 2015 de la commune

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du percepteur accompagné des états des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2014, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre. Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Demandes de subventions pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente et de la mairie

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique de la Salle polyvalente, monsieur le Maire propose d'adopter l'opération et de déposer un dossier de demande de subvention auprès de plusieurs organismes. Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de Vendée, de la Communauté de Communes du Pays Moutierrois, du SyDEV, auprès de l'Etat pour le Fonds de soutien à l'investissement

Camping municipal- Saison 2016

Le maire rappelle la délibération du 6 mai 2008 qui définissait l'ouverture du camping le premier week-end de juin et la fermeture le 2ème week-end de septembre, le recrutement et les tarifs du camping. En ce qui concerne l'année 2016, il est donc proposé l'ouverture le samedi 25 juin et la fermeture le samedi 3 septembre, le recrutement d'un agent pour effectuer la gérance du camping municipal pendant la période précédemment citée pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Les tarifs à compter du 25 juin 2016 sont les suivants, Adulte 3,50 €, Enfant de moins de 7 ans 1€, Emplacement ou garage mort 2,00 €, Véhicule 1,50 €, Branchement 2,50 €, Camping-car forfait 13,00 € pour 2 pers. Le Conseil Municipal approuve les changements ci-dessus et charge le maire de faire le nécessaire.

Affectation du résultat 2015

Après avoir constaté l'excédent de fonctionnement figurant au compte administratif de l'année 2015 et qui s'élève à 106 530,78€, le conseil municipal décide de l'affecter au compte 1068 (Recette d'investissement) pour 45 736,92€, au compte 002 (Recette de fonctionnement) pour 60 793,86€. Le déficit d'investissement constaté est de 28 272,92€, le reste à réaliser est de 17 464,00€.

AVRIL

Vote du BP 2016 de la commune

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 arrêté comme suit : Dépenses et recettes de fonctionnement : 366 632,86 €, Dépenses et recettes d'investissement : 549 111,78 €. Le conseil municipal approuve le budget primitif 2016.

Vote du taux des impôts 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote comme suit le taux des impôts locaux :

Taxe d'habitation	21.29 % (idem 2015)
Taxe foncière (bâti)	12.51 % (idem 2015)
Taxe foncière (non bâti)	29.13 % (idem 2015)
Contribution Foncière des Entreprises	19.87 % (idem 2015)

Participation aux écoles 2016

Les écoles suivantes ont sollicité la commune pour la participation financière à leurs dépenses de fonctionnement pour les élèves habitant St Cyr en Talmondais :

- Ecole de Moutiers les Mauxfaits : 10 élèves x 611 =	6 110 €
- Ecole de Champ Saint Père : 4 élèves x 563,26 =	2 253,04 €
- Ecole de Curzon. : Ecole et de cantine	3 403,62 €
- Ecole de la Bretonnière : 2 élèves élémentaire x 423 = 846 € et 1 élève maternelle à 889 €	soit un total de 1 735 €.

Le conseil vote ces participations pour un total de 13 501,66 €

Convention d'assistance à Maîtrise d'ouvrage

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle polyvalente et de la mairie, l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée propose une assistance pour le choix du maître d'œuvre, les études de maîtrise d'œuvre et le suivi de la réalisation jusqu'à la réception des travaux. Pour assurer ces prestations, l'Agence nous propose la signature d'une convention indiquant les tarifs correspondant à un montant total de 25 218,06. Euros. Après en avoir délibéré, donne un avis favorable concernant le lancement du projet de Restructuration de la mairie, de la salle polyvalente de la bibliothèque et d'un logement, d'un budget prévisionnel de 353 685 € HT, n'autorise pas, Monsieur le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

Lancement de l'appel d'offres pour mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation de la salle polyvalente et de la mairie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la salle polyvalente et de la mairie Les travaux sont estimés à 353 685 € H.T. (déduction faite des travaux relatifs au logement et à la bibliothèque). Il y a donc lieu de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de lancer un appel d'offres (MAPA) pour une mission de maîtrise d'œuvre

Extraits des décisions du Conseil municipal de Novembre à Juin 2016
(les délibérations sont consultables en mairie)

MAI

Subventions aux associations 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote les subventions suivantes :

Service de soins - ADMR	100 €
Amicale du personnel	100 €
UDAF 85	70 €
Société de chasse	100 €
Fondation du patrimoine	50 €

Les subventions seront versées sur présentation des comptes administratifs votés par l'assemblée générale.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le schéma départemental de coopération intercommunale de la Vendée a été arrêté le 29 mars dernier. Il convient maintenant de donner son accord sur le nouveau périmètre défini avec la fusion de la Communauté de communes du Talmondais et de la Communauté de Communes du Pays Moutierrois. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable au projet de périmètre par fusion de la Communauté de Communes du Talmondais et de la Communauté de Communes du Pays Moutierrois.

Convention avec l'association ACTIOM

L'objectif de ce conventionnement est de proposer aux concitoyens n'appartenant pas à la population employée, les retraités, les demandeurs d'emploi, les étudiants et professions libérales une mutuelle à des tarifs de groupe avantageusement négociés au regard du marché. Le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec l'association ACTIOM

JUIN

Attribution du Legs Richard

Les étudiants habitant Saint Cyr et qui viennent d'obtenir leur baccalauréat sont susceptibles de bénéficier de ce legs, s'ils s'inscrivent à la rentrée pour poursuivre des études supérieures en Université, Faculté, Ecole d'ingénieur. Ils devront se présenter en mairie avec la copie du diplôme, le document attestant de leur inscription en études supérieures ainsi qu'un certificat de présence à l'école. Pour l'année scolaire 2015-2016, 4 étudiants ont déposé une demande pour prétendre au leg richard et leurs dossiers remplissent les conditions précédentes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal est bien d'accord pour verser 75€ à chaque étudiant, soit 300€ au total pour les 4 étudiants.

Choix du Maître d'œuvre pour la réhabilitation de la salle polyvalente et de la mairie

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 avril 2016, approuvant le projet de réhabilitation de la salle polyvalente et de la mairie. Vu l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée publié le 11 avril 2016 dont l'objet était : « Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle polyvalente et de la mairie » Vu les différentes propositions transmises, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 7 juin 2016, a étudié l'ensemble des dossiers transmis en tenant compte des justificatifs comptables et financiers, des références de projets similaires et du montant des prestations réalisées, des moyens matériels et humains et du taux d'honoraires pour cette mission. La proposition de Ouest Architecture a été retenue par le jury comme étant la mieux disante. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de suivre la proposition du jury et de retenir comme maître d'œuvre pour la réhabilitation de la salle polyvalente et de la mairie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, confie à Ouest Architecture, la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle polyvalente et de la mairie, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, dit que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au BP 2016.

INFOS CITOYENNES

ELECTIONS

En 2017, les élections présidentielles auront lieu les dimanches 23 avril et 7 mai 2017.

Les élections législatives sont prévues les dimanches 11 juin et 18 juin 2017.

Pour pouvoir voter vous devrez être inscrit sur la liste électorale.

Cette inscription doit être faite avant le 31 décembre 2016, n'attendez pas le dernier jour !

REPAS DES ANCIENS

Compte tenu des travaux dans la salle polyvalente, le traditionnel repas de fin d'année ne pourra avoir lieu cette année. Des colis gourmands seront distribués aux personnes de 65 ans et plus inscrites sur la liste électorale.

MAIRIE

La mairie sera fermée du 1er au 7 août.

En juillet et en août les horaires sont de 9h à 12h.

INFORMATIONS GENERALES

Frelons asiatiques :

La municipalité encourage vivement les propriétaires ou les locataires de biens immobiliers ou de terrains à procéder à l'installation préventive de pièges et à observer régulièrement les endroits susceptibles d'abriter les nids de ce prédateur. Il est fortement conseillé que des moyens de destruction de nids soient mis en œuvre par des professionnels qualifiés. Les pièges à frelons sont disponibles à la Cavac (Angles). Destruction des nids par les professionnels qualifiés :

Vendée parasitaire : 06.58.99.84.41, Ouest parasi-terre : 06.24.26.66.81 ou 06.58.30.35.19.

Campagne de lutte contre les Chenilles Processionnaires du pin :

Cette année la FDGDON 85 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) va proposer à toutes les communes du département d'organiser une campagne de lutte collective contre les chenilles processionnaires du pin.

A partir du mois de septembre jusqu'en décembre, nous interviendrons chez les particuliers préalablement inscrits auprès de leur mairie afin de limiter la prolifération des chenilles. Les personnes souhaitant bénéficier d'une intervention doivent se faire connaître auprès de leur mairie avant le 15 août 2016. Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter le FDGDON 85 au 02.51.47.70.61. »

Lutte collective contre les rats et les souris

Comme tous les ans, la FDGDON nous propose du raticide, ou souricide, à des prix intéressants. Les bons de commande sont à retirer à la mairie avant le 9 septembre pour une livraison mi-octobre.

Mutuelle pour tous :

Une réunion publique d'information est organisée jeudi 22 septembre à 19 heures, à la salle polyvalente de Saint Cyr en Talmondais pour la mise en place d'une mutuelle communale « Commune, ma santé ». Forte du constat que les familles se voient contraintes de renoncer à souscrire une complémentaire santé pour des raisons financières ou ne recourent plus aux soins trop onéreux (dentaire, optique), la municipalité de Saint Cyr en Talmondais a souhaité se mobiliser et apporter une réponse en matière de protection sociale. L'association Actiom, accréditée par la commune, propose un contrat local de santé, des actions de mutualisation en recherchant les meilleurs offres auprès de différents prestataires.

Horaires déchetteries

Les deux déchetteries sont passées aux horaires d'été.

	ST VINCENT S/GRAON		LE GIVRE	
	HIVER 16 septembre au 14 avril	ÉTÉ 15 avril au 15 septembre	HIVER 16 septembre au 14 avril	ÉTÉ 15 avril au 15 septembre
Lundi	De 9h à 12h	De 9h à 12h	De 14h à 17h	De 14h à 18h15
Mardi	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
Mercredi	De 9h à 12h	De 9h à 12h	De 14h à 17h	De 14h à 18h15
Jeudi	De 9h à 12h	De 9h à 12h	De 14h à 17h	De 14h à 18h15
Vendredi	De 9h à 12h	De 9h à 12h	De 14h à 17h	De 14h à 18h15
Samedi (réservé aux particuliers)	De 9h à 12h et de 14h à 17h	De 9h à 12h et de 14h à 18h	De 9h à 12h et de 14h à 17h	De 9h à 12h et de 14h à 18h
Dimanche	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ

Brûlots :

Réglementation relative à l'usage du feu dans le Département de la Vendée. Il est interdit de brûler les déchets quels qu'ils soient, ils doivent être apportés à la déchetterie

Bruit :

Les activités bruyantes sont tolérées : jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 - les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h - dimanches et jours fériés : de 10h à 12h. En cas d'infraction vous pouvez contacter la gendarmerie au 17 qui verbalisera le contrevenant.

Bibliothèque :

Ouverture de la bibliothèque le mercredi après-midi de 16h à 17h30 et le samedi matin de 10h30 à 12h. Si vous souhaitez devenir bénévole, merci de contacter la mairie. L'accès est gratuit pour tous les Saint Cyriens

Le château d'eau de SAINT CYR EN TALMONDAIS

Mis en service en 1960 il est constitué d'une tour cylindro-conique de 56 mètres de hauteur, il est surmonté d'une cuve de 1 500m³ en forme de tulipe.

Alimenté par l'usine de St Vincent sur Graon il dessert : St Cyr en Talmondaais, Lairoux, Les Magnils Reigniers, Chasnais, La Claye, StDenis du Payré et Grues.



LE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

CHÂTEAU D'EAU
St Cyr en Talmondaais

- Mise en service : 1960
- Hauteur totale : 67 m
- Volume stocké : 1 500 m³

Logo of Vendée Eau and SQUI.



Montant des travaux 370 000 € ht

Financement des travaux : Vendée Eau

Financement de la fresque : St Cyr en Talmondaais

Durée des travaux : Août 2015 à Mai 2016

Maître d'ouvrage : Vendée Eau

St Cyr en Talmondais
jeudi 14 juillet 2016
brocante
vide greniers



parc du château
de la Court d'Aron

Exposants : 2€50 /ml
installation à partir de 7 heures
BAR GRILLADES SANDWICHES FRITES

infos : 06 17 37 88 04
02 51 30 47 96 - 06 60 02 29 16
stcyr85@gmail.com

GRANDE SOIREE PAELLA St Cyr en Talmondais



samedi 23 juillet 2016
19 heures 13€50

plat-fromage-dessert (menu enfant 5€)
Bal animé par

DJ MEGA DANCE PARTY

RESERVATION POUR LE 17 JUILLET
06 17 37 88 04
02 51 30 47 96 - 06 60 02 29 16
stcyr85@gmail.com

Les
rendez-vous de
l'été

les brocantes:

le 14 juillet

organisée par la Société Animation
et Loisirs de St Cyr dans le parc du
château de la Court d'Aron

le 3 août

organisée par le Syndicat d'Initiative
dans le bourg

St Cyr en Talmondais
dimanche 7 août 2016
Village en
FETE



parc du château
de la Court d'Aron

19h diner spectacle

soirée cabaret
ANIMÉ PAR LES MINIS DANS LES POCHES

23h feu d'artifice

informations 06 17 37 88 04
entrée gratuite

RESERVEZ DES
AUJOUR'HUI
02 51 30 47 96